



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de, M. Petton C. absent excusé qui a donné pouvoir à M. Le Bec, M. Petton S. absent excusé qui a donné pouvoir à M. Batany, Mme Cadalen absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Hoarau, Mme Caouder absente excusée qui a donné pouvoir à M. Bourlès, M. Yvan Jestin, absent excusé qui a donné pouvoir à Mme Conq, Mme Gélébart, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Chentil, M. Loëgel, absent excusé, Mme Caouissin, Mme Jestin absentes excusées.

RÉTROCESSION À LA COMMUNE DE LA PARCELLE YV 289 SITUÉE STREAT KERZIGNAT INTÉGRATION DE LA VOIRIE DE LOTISSEMENTS PRIVÉS DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire propose d'intégrer dans le domaine public communal le délaissé de voirie suivants : YV 289, Streat Kerzignat, Trottoir, voie piétonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se déclare favorable la rétrocession, à titre gratuit au profit de la commune du délaissé de voirie du lotissement privé ci-dessus désigné ainsi qu'à son transfert et au classement dans le domaine public.

VENTE DE LA PARCELLE C 998P

La commune de Plouarzel a sollicité l'établissement public foncier de Bretagne (EPF) pour l'acquisition de propriété en centre bourg, dans l'attente de l'élaboration d'un projet d'aménagement.

L'EPF devait acquérir les parcelles C 988, C998 et C 758. Les élus ont d'ores et déjà convenu d'un projet d'aménagement de la parcelle C 998p.

La commune va donc acquérir directement la parcelle. Un acquéreur s'est fait connaître pour la bâtisse située sur cette parcelle. La commune souhaite conserver une partie du terrain en vue d'y aménager un passage vers le jardin de la forge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se déclare favorable au principe de la cession de la parcelle C998p (surface à préciser par un document d'arpentage) pour un montant de 20 000€ + une participation aux travaux (mur et accès) estimés à 20 000€ ; décide la création d'un passage entre le jardin de la forge et la parcelle C 998p ; donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mettre en œuvre ces décisions et signer tous documents nécessaires à cette vente et notamment l'acte de vente.

VENTE DU LOCAL PROFESSIONNEL – PÔLE SANTÉ 3

La commune de Plouarzel est propriétaire d'un local professionnel situé dans le pôle santé n°3 situé sur la commune de Plouarzel, cadastré section ZH n°204

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder aux locataires en place la propriété précitée au prix de 450 000€ hors champ d'application de la TVA, le prix se situant dans la marge d'appréciation de l'avis du Domaine et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir et tout document s'y rapportant.

DÉNOMINATION DE RUES

Considérant que l'aménagement d'un lotissement et la construction d'un immeuble entraînent la création de voies d'accès, il est nécessaire de nommer ces voies afin que les nouveaux habitants disposent d'une adresse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dénommer les voies de desserte :

- du lotissement trecobat : rue de Kerarmel / impasse de kerarmel ;
- du lotissement Lamotte : rue des mésanges / rue des hirondelles / rue des alouettes

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE, CAMPING, SALLES COMMUNALES

La commission ressources et moyens s'est réunie le 3 juillet 2023, a étudié les éléments liés à l'inflation et des simulations d'augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, suit l'avis de la commission et décide des tarifs suivants :

Restauration scolaire 2023/2024 :

Repas adulte 7,45 €

Repas enfant : 3,85 €

Supplément non inscrit : + 1 € (enfant et adulte)

Repas fourni par les parents dans le cadre d'un PAI (sous réserve que le service de restauration ne puisse pas fournir ce repas) : 3,05€

Une décharge devra être signée par la famille concernant le respect des règles sanitaires.

En cas de maladie ou d'absence non prévue : remboursement des repas à partir du 3^{ème} jour d'absence, sur demande.

Tarifs campings

nouveau tarif : Emplacement sans possibilité d'électricité (partie dunes Porstévigné) : 11,50 € (au lieu de 15,50 €)

Application du tarif randonneur aux saisonniers/personnel communal travaillant sur le territoire du Pays d'Iroise

Caution bracelet douche : 5 €

Utilisation des salles communales pour des activités professionnelles : 5€/h

TABLEAU DES EMPLOIS

Afin de prendre en compte les nécessités de service, le tableau des emplois est modifié comme suit :

- Agent polyvalent de restauration, modification du temps de travail : 30,24/35^{ème} ;
- Agent polyvalent de restauration, création pour réorganisation (y compris 3 semaines de ménage au camping) / mutation interne) : 19,80/35^{ème} ;
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant ; modification temps de travail suite à réorganisation : 24,5/35^{ème}

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE POUR L'AMÉNAGEMENT DU CAMPING DE RUSCUMUNOC

Monsieur le Maire présente le projet d'implantation d'une borne automatique et de l'installation de bornes électriques sur les emplacements au camping de Ruscumunoc. Le coût du projet est évalué à 31 605 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour solliciter toutes les subventions auxquelles le projet pourrait prétendre auprès de la communauté de communes du Pays d'Iroise.

RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU STADE DE MENEZ CRENN ET DE-MANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de l'éclairage du terrain de football, qui s'élève à 31 590,00€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet de remplacement de l'éclairage du terrain de football ; donne pouvoir au Maire pour solliciter toutes les subventions auxquelles le projet pourrait prétendre auprès du fonds d'aide au football amateur.

ADHÉSION ASSURANCE CYBERSÉCURITÉ

Les risques liés à la cybersécurité concernent tous les acteurs y compris les collectivités.

La commune a intégré l'accompagnement Cyber proposé par Megalis. La réunion de lancement a eu lieu le 27 juin.

Le projet comporte trois volets à destination des élus et des agents :

- Une session de sensibilisation pour les élus et les agents
- Une campagne de phishing ;
- Des modules de e-learning.

Le service informatique mutualisé développe également des dispositifs de sauvegarde, antivirus, politique de mots de passe avec les services des communes.

Il appartient à la commune de garantir le risque cyber auprès de notre assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, souscrit à cette assurance cybersécurité auprès de la SMACL pour un montant de 221,12€ par an ; donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRANSPORT SCOLAIRE

Considérant que le conseil municipal est compétent pour autoriser la signature des marchés publics par l'exécutif communal,

Considérant la nécessité de désigner le titulaire du marché de transport scolaire qui concerne la desserte des écoles maternelles et primaires et transport de l'école de Trezien pour la période de septembre 2023 à juillet 2025,

Considérant les offres reçues :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, suit l'avis de la commission d'appel d'offres et retient la société LE ROUX BUS ET CARS aux conditions suivantes :

- Montant du km : jusqu'à 8 passagers : 0,58 € HT / plus de 8 passagers : 2,65 € HT
- Terme fixe journalier : jusqu'à 8 passagers : 117 € HT / plus de 8 passagers : 149 € HT.

AVENANT AU MARCHÉ RÉHABILITATION DE LA MAIRIE : LOT 2 BPS ALU

L'avenant suivant a été présenté à la commission d'appel d'offres.

BPS Alu, avenant n° 4 : -1500€ HT (suppression poste fourniture + pose cylindre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suivre la proposition de la commission d'appel d'offres d'approuver les modifications proposées et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

AVENANT AU MARCHÉ EXTENSION DE LA SALLE OMNISPORTS DE KERVEN : LOT 6 STTS

L'avenant suivant a été présenté à la commission d'appel d'offres.

STTS Avenant n°2, +2 100€ HT, traçage du terrain de badminton

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de suivre la proposition de la commission d'appel d'offres et d'approuver les modifications proposées et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ces avenants.

MARCHÉ AMÉNAGEMENT ROUTE DE ST RENAN – AVENANT N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité suit la proposition de la commission d'appel d'offres et approuve les modifications proposées :

Paysages d'Iroise, avenant n°1, + 9320,70€ HT, réseau secondaire eaux pluviales.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Le 16 mai 2023, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie afin de procéder à l'examen des modalités financières des transferts de compétences suivantes à la communauté de communes du Pays d'Iroise.

Pour les compétences mobilités, Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et politique locale du commerce, il s'agit de nouvelles dépenses qui, pour la plupart, n'existaient pas dans les budgets communaux précédemment à cette prise de compétence par la communauté. Aussi, la CLETC considère qu'il n'y a pas lieu de corriger les attributions de compensation des communes.

Les compétences eau et assainissement étaient retracées dans des budgets annexes industriels et commerciaux, et ces budgets devant être obligatoirement équilibrés sans recours au budget principal des

communes, aucun recalcul de l'attribution de compensation n'a été effectué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport définitif de la CLECT du 16 mai 2023 joint en annexe, autoriser en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Le rapport comportant les observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté de communes du Pays d'Iroise, pour les exercices 2017 et suivants, en application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières a été adressé par la chambre au président de la communauté de communes du Pays d'Iroise, qui l'a présenté au conseil communautaire.

Il appartient maintenant à la commune de soumettre le présent rapport au conseil municipal, afin qu'il donne lieu à débat.

Le Conseil Municipal, acte de la communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PILOTAGE ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

L'Office Français de la Biodiversité a apporté une réponse favorable à la candidature de la communauté de communes du Pays d'Iroise à l'appel à projets 2022 « Atlas de la biodiversité communal ».

Les objectifs de la démarche Atlas de la biodiversité communal (ou intercommunal) sont d'obtenir une connaissance fine des enjeux naturels sur le territoire (Faune, Flore, Habitats naturels et leurs interconnexions), ainsi que de mobiliser élus et citoyens à la préservation et la reconquête de la nature.

Afin d'assurer le bon déroulement du projet et de la concertation, un comité de Pilotage (COFIL) doit être constitué, qui rassemblera les acteurs ressources du territoire (élus, financeurs, conservatoire de littoral, experts scientifiques, fédération de chasse et de pêche).

Il est souhaité qu'un élu de chaque commune la représente au sein du COFIL. La première réunion aura lieu le 28 septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Ronan JEZEQUEL (titulaire) et Jean-Bernard CLOITRE (suppléant), représentants de la commune de Plouarzel au comité de pilotage atlas de la biodiversité.

AFFAIRES DIVERSES

- Un projet d'ombrières porté par le SDEF sur l'aire de covoiturage de Menez Crenn est présenté au conseil municipal.
- Projet de réhabilitation de l'école des Saints Anges : état d'avancement du projet.
- Pavillon bleu : un audit a été réalisé le 6 juillet sur la plage de Porsman. Les critères Pavillon bleu sont bien respectés.
- Plouarzel Animation. Vu le succès de la foire aux puces du 9 juillet, elle sera reconduite le 13 août.
- Boîtes à livres : remerciements à Gildas Stephan et Alain Gélébart pour leur travail sur deux nouvelles boîtes à livres qui ont la forme de phares et qui seront installées à Trezien.

